

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 19 mai 2021, à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-05-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 avril 2021;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 mai 2021;
 - 3.3 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2021;
 - 3.4 Réaménagement des bureaux/ Offre de services;
 - 3.5 Offre forfaitaire de services 2021 - Lavery, Avocats;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2021

- 3.6 Contrat d'entretien ménager;
- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Politique de développement du territoire :
 - Saint-Côme-Linière: Projet Évade-toi;
 - 4.2 Rapport annuel PGMR;
 - 4.3 Dépôt et adoption du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques incendie;(Reporté)
 - 4.4 PAUPME/ Avenant 11;
 - 4.5 Étude de regroupement incendie;
 - 4.6 Appui à la MRC de Papineau- Soutien pour les services incendies;
 - 4.7 Accès entreprises Québec- Mandat au Conseil économique de Beauce;
 - 4.8 Projet d'entente de délégation : Mandat légal révision;
 - 4.9 Accès entreprises Québec-Appui à la MRC de Matawinie;
 - 4.10 Logements sociaux;
 - 4.11 Transport collectif / Rapport d'exploitation 2020;
 - 4.12 Appareil de radio détection- Service de génie;
 - 4.13 Transport collectif/ Programme d'aide au développement 2021;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité :
 - 297-164A-2021 Notre-Dame-des-Pins;
 - 798-2021 Ville de Saint-Georges
 - 5.2 Adoption du règlement 2004-71-38 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 5.3 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 5 425 513 sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin déposée par le Ministère des Transports du Québec;
- 6. Gestion du personnel :
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport 1^{er} trimestre inspection régionale;
 - 9.3 Fonds culturel 2021;
- 10. Divers :
 - 10.1 HLM;
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

2021-05-081

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 21 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par madame Manon

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2021

Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 avril 2021 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
10 MAI 2021**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 10 mai 2021 à titre d'information.

2021-05-082

**NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER
2021**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. pour le mandat de vérification externe de l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2021, au coût de 14 700 \$ plus les taxes applicables.

2021-05-083

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX/ OFFRE DE SERVICES

Attendu les besoins de ressources humaines à venir au cours des prochains mois dans plusieurs services de la MRC;

Attendu que les locaux actuels et leurs configurations ne permettent pas l'ajout de plusieurs ressources;

Attendu qu'il y aurait lieu d'élaborer un ou des scénarios d'aménagement des locaux avec estimation des coûts;

Attendu qu'une offre de services a été sollicitée auprès de Marie-Lise Leclerc, architecte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Marie-Lise Leclerc, architecte pour un montant maximal de 14 500\$ plus les taxes applicables.

2021-05-084

OFFRE FORFAITAIRE DE SERVICES 2021 - LAVERY AVOCATS

Attendu l'offre forfaitaire de services professionnels en droit municipal faite par la Firme Lavery, Avocats;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'accepter l'offre forfaitaire de services de Lavery, Avocats pour un montant maximal de 1 200\$ plus les taxes applicables.

2021-05-085

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Attendu que le contactant actuel Entretien ménagers Mercier Inc a signifié à la MRC qu'il désirait mettre fin au contrat actuel d'entretien ménager;

Attendu que la ressource actuelle qui fournit la prestation de service au nom du contractant est intéressée à sous-contracter la balance du contrat;

Attendu que la direction générale est très satisfaite de la qualité du travail fait par cette ressource;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à autoriser le transfert du contrat et ce aux mêmes conditions d'exécution et autoriser celle-ci à signer les documents relatifs au transfert.

2021-05-086

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SAINT-CÔME-LINIÈRE – PROJET ÉVADE-TOI

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière désire se joindre aux municipalités de La Guadeloupe, Saint-Éphrem-de-Beauce et Saint-Honoré-de-Shenley et faire l'acquisition de circuits de jeux d'énigmes qui seraient installés conjointement dans les municipalités;

Attendu que ces jeux seraient accessibles en tout temps aux citoyens;

Attendu que le coût du projet s'élève à 15 100.40 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire, s'élève à 12 080.32 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 12 080.32 \$, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-05-087

RAPPORT ANNUEL 2020 PGMR

Attendu le dépôt du rapport annuel PGMR 2020;

Attendu que ce rapport est commenté par le directeur général aux élus;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel PGMR 2020.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Sujet reporté.

2021-05-088

PAUPME/ AVENANT 11

Attendu que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Attendu que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

Attendu que le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

Attendu que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

Attendu que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

Attendu que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2021-2022;

Attendu que les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020 et le 9 avril 2021;

Attendu que la MRC est admissible à un montant additionnel de 920 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC.

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer l'avenant 2020-11 soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

2021-05-089

ÉTUDE DE REGROUPEMENT INCENDIE

Le directeur général informe les membres du conseil sur la possibilité de réaliser une étude d'opportunités de regroupement des services incendies sur le territoire de Beauce-Sartigan.

Attendu que cette étude établirait un diagnostic organisationnel à partir des données recueillies ainsi que des propositions de scénarios de regroupement;

Attendu que les coûts relatifs à cet exercice devraient se chiffrer entre 35 000\$ et 75 000\$;

Attendu qu'une demande d'aide financière au volet 4 du FRR serait déposée afin de financer une partie de ces travaux;

Suite aux discussions, il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement :

- d'autoriser la direction générale à entreprendre les procédures pour lancer un appel d'offres de services pour la réalisation d'une étude de regroupement incendie;
- que le comité administratif de la MRC soit autorisé à octroyer le mandat pour et au nom du conseil des maires.
- qu'une demande d'aide financière soit déposée au volet 4 du FRR et qu'à cette fin le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ;
- que le solde à financer soit défrayé à même les surplus libres de la partie 3 du budget.

2021-05-090

APPUI À LA MRC DE PAPINEAU- SOUTIEN POUR LES SERVICES INCENDIES

Attendu que le conseil a pris connaissance de la résolution 2021-04-082 adoptée par la MRC de Papineau;

Attendu que celui-ci est en accord avec le principe et qu'il en va de la sécurité des citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

- D'appuyer la démarche de la MRC de Papineau;

- De demander au gouvernement d'augmenter de façon significative le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies incendies;
- De demander au gouvernement d'amorcer rapidement une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie, et ce, en collaboration avec les municipalités du Québec ainsi que d'établir une vision d'avenir;
- De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbeault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au député de Beauce monsieur Samuel Poulin, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux autres MRC.

2021-05-091

**ACCÈS ENTREPRISES- MANDAT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE
BEAUCE**

Attendu que la MRC s'est vu octroyer des sommes significatives dans le cadre d'Accès entreprise Québec avec objectif d'améliorer les services offerts aux entreprises et OBNL du territoire;

Attendu que celle-ci doit démontrer que ces sommes serviront à bonifier l'offre de services économiques existants en tenant compte des besoins réels des entreprises du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement que la MRC :

- Confie la mise en œuvre de la convention d'aide financière intervenue avec le MEI au CEB;
- Confirme que le conseil d'administration du CEB agira comme comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;
- Accepte le plan d'intervention et d'affectation des ressources déposé par le CEB et autorise le transfert de celui-ci au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Il est également résolu que le plan d'intervention et d'affectation des ressources soit intégré à l'entente de délégation liant le Conseil économique de Beauce et la MRC de Beauce-Sartigan, et qu'à cette fin, le préfet et le directeur général soient autorisés à signer l'avenant intégrant Accès entreprise Québec à cette entente.

2021-05-092

PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION: MANDAT LÉGAL RÉVISÉ

Est déposé aux élus un projet d'entente de délégation pour les années 2021-2025 à intervenir entre la MRC et le CEB;
Ceux-ci sont informés qu'une révision légale du projet serait grandement souhaitable afin de tenir compte des différents changements législatifs

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à confier le mandat de révision de l'entente à la firme Lavery Avocats.

2021-05-093

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC -APPUI À LA MRC DE MATAWINIE

Considérant qu'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici le 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

Considérant que, dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

Considérant que malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement :

- D'appuyer la MRC de Matawinie dans sa démarche;
- De demander au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure, dans les dépenses admissibles, les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi qu'au député.

2021-05-094

LOGEMENTS SOCIAUX

Attendu que la crise sanitaire actuelle rappelle plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que plus de 300 000 ménages québécois ont des besoins de logements adéquats et abordables et que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logement;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la

construction;

Attendu que la construction de logement d'habitation fait partie intégrante des actions nécessaires à la vitalité et l'attractivité de nos communautés;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que l'Association des groupes de ressources techniques du Québec demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

Attendu que le conseil appuie cette démarche, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Eric Rouillard et résolu unanimement :

- QUE ce conseil appuie l'Association des groupes de ressources techniques du Québec pour demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

2021-05-095

TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'EXPLOITATION 2020

Est déposé aux élus le rapport d'exploitation 2020 du service de transport collectif avec explications;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'adopter le rapport d'exploitation 2020 du service de transport collectif et d'autoriser la direction générale à transmettre celui-ci aux autorités concernées.

2021-05-096

APPAREIL DE RADIODÉTECTION- SERVICE DE GÉNIE

Attendu que le Service de génie souhaite procéder à l'acquisition d'un appareil de détection de conduite afin de faciliter la recherche de fuite sur les réseaux d'aqueduc municipaux;

Attendu que le conseil appuie cette démarche, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'un appareil de radio détection pour un montant de 4 995 \$ plus les taxes applicables, et ce, à même les fonds réservés du Service de génie.

2021-05-097

TRANSPORT COLLECTIF- PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT 2021

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2021

autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé son plan de développement du transport collectif pour 2021;

Considérant que 9 607 déplacements ont été effectués par ce service en 2020;

Considérant que, dans les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional), il est prévu que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra à 66% des dépenses admissibles;

Considérant que la MRC a déposé une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ;

Considérant qu'au 31 décembre 2020 la partie des surplus accumulés attribuables au MTQ a été réinvestie dans son entièreté;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que, pour les services de transport collectif, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 20 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 28 402 \$ en 2021;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendront les appuyer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à effectuer environ 15 000 déplacements au cours de l'année 2021;
- Que la MRC demande au MTQ de lui octroyer une contribution financière pour 2021 de 98 808 \$ afin de compléter son budget estimé à 149 710\$;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

2021-05-098

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 297-164A-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007

Considérant que ce règlement a pour effet d'ajouter l'activité « Distribution » aux usages para-industriels dans la zone commerciale C-24;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par

monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 297-164A-2021 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2021-05-099

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 798-2021 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION
COMMERCIALE DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL AU COIN DE LA
4^E AVENUE ET DE LA 207^E RUE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en agrandissant une affectation « Commerce et service de type local et régional » à même une affectation résidentielle de très faible densité ;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 798-2021 de la Ville de Saint-Georges.

2021-05-100

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-38 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC
BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le secrétaire-trésorier résume le règlement 2004-71-38, en indique l'objet et la portée;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance de ce conseil le 17 février 2021;

Attendu l'avis favorable émis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet de règlement 2004-71-38 le 26 avril 2021;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 17 février 2021;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue du 24 février 2021 au 12 mars 2021 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'arrêté ministériel 2020-074 en raison de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement que la MRC Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-38 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2021-05-101

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 425 513 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-MARTIN DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 59,3 mètres carrés en bordure du 3^e Rang de Jersey Sud dans le cadre des travaux pour la reconstruction du pont enjambant la rivière Bras à la Truite.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1^{er} Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;
- 2^e L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;
- 3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;
- 5^e *Critère non applicable;*
- 6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;
- 7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8^e *Critère non applicable;*
- 9^e *Critère non applicable;*
- 10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 59,3 mètres carrés, sur le lot 5 425 513, en bordure du 3^e Rang de Jersey Sud, dans le cadre des travaux pour la reconstruction du pont enjambant la rivière Bras à la truite.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport 1^{er} trimestre inspection régionale;
- Fonds culturel 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

OMH -HLM

Monsieur Yvon Paquet, maire de Saint-Côme-Linière interpelle les élus relativement à une situation vécue avec le HLM de sa localité, suite aux discussions, il est convenu de solliciter une rencontre avec la direction générale de l'OMH pour afin d'échanger sur cette situation.

2021-05-102

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 30.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général